

ARPSM Infos

Bonjour à toutes et à tous

Nouveau Bureau directeur, nouvelle année de pêche, nouveaux programmes et nouveaux challenges !

En début de saison c'est le congrès qui ouvre le bal des pêcheurs, il est omniprésent, c'est un rude adversaire, et en prendre plus de 10 est difficile.

Pour parfaire votre technique, un cours de pêche lui sera dédié le jeudi 12 mars à 19h.

Tous les cours se passeront dans une salle de formation qui se trouve dans les nouveaux locaux que nous occupons dans les anciens locaux de l'EVR sur le môle central des Minimes, près de la capitainerie.

Les calendriers et programmes sont tous visibles sur le site du club www.arpsm.fr

Cours de pêche :

Jeudi 5 mars : révision de la boîte à pêche

Jeudi 12 mars : spécial congrès

Jeudi 2 avril : spécial tous poissons

Prochaine sortie :

Dimanche 12 avril, sortie formation conviviale tous poissons

Prochain concours :

Dimanche 26 avril, Spécial Tous Poissons

Et que la météo soit avec nous !

A.R.P.S.M. LA ROCHELLE BULLETIN D'ENGAGEMENT

CONCOURS « Congrès » du : 29 Mars 2020

Nom et Prénom :
Date de naissance :/...../..... Catégorie.....
Club :
N° de licence : avec cachet médical !
Si skipper, nom du bateau :
Nom du Matelot :
Adresse email :

Téléphone :

Signature

Engagement : 45€ pour les adultes et 20€ pour les jeunes

IMPORTANT :

**PORT DU GILET DE SAUVETAGE PENDANT TOUTE LA MANIFESTATION
QUELS QUE SOIENT LA METEO ET L'ETAT DE LA MER.**

Un Skipper pourra avoir à son bord, le matelot de son choix, son conjoint, et son enfant mineur, mais il devra obligatoirement laisser une place au tirage au sort à bord de son bateau. Le nombre minimal de pêcheurs à bord étant de 3.

INSTRUCTIONS

Le bulletin d'engagement est à adresser **impérativement avant le 21 Mars**

2020 date réception du courrier.

accompagné du règlement libellé à l'ordre de : **A.R.P.S.M.** à :

ARPSM

Jean-Michel PELTIER

22 rue de la Filature

17000 LA ROCHELLE

Tel : 06 26-45-61-09 E-Mail jeapeltier17@orange.fr

Tout bulletin non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

Rappel : La licence délivrée au pratiquant engage celui-ci à respecter l'ensemble des règles et règlements.